



Séance du Conseil général **du jeudi 13 octobre 2022**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 18 membres sur 25 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Préavis n°3/2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023
- 6. Préavis n°4/2022 relatif au remplacement de la tour de jeux
- 7. Divers et propositions individuelles.

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

M. Patrick Fiaux soulève qu'une petite erreur de frappe s'est glissée dans le 4^{ème} paragraphe du point 4 « Cec au lieu de Ceci ». La correction sera donc faite. Il est adopté avec 1 abstention, avec remerciements à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Mme Chantal Benvegnin demande à être admise comme membre du Conseil général. Après la lecture de la promesse, elle est assermentée par le Président et peut dès lors, participer aux délibérations.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président rappelle à l'assemblée que le règlement du Conseil général se trouve sur le site internet www.bournens.ch.

Il rappelle aux membres des commissions que les rapports doivent lui parvenir par mail au plus tard 2-3 jours avant le Conseil général à l'adresse presidentcg@bournens.ch, afin qu'il puisse en prendre connaissance.



Il demande également aux membres de bien vouloir communiquer à la secrétaire du Conseil tout changement de coordonnées (téléphones, email, etc...) à l'adresse mail secretairecq@bournens.ch afin de pouvoir tenir à jour le fichier des membres.

4. Communications de la Municipalité

M. Claude Bocion, Municipal, donne quelques informations concernant l'étude sur la modération du trafic dans notre village. Suite à des essais, une première étude a été faite et envoyée au Canton, celle-ci a été retournée car pas assez complète. Une deuxième étude plus complète a été refaite et renvoyée au Canton, elle est à l'étude chez eux. Cela prendra certainement du temps pour avoir leur retour souligne M. Bocion.

M. Serge Cavalier demande en quoi consiste ces essais ? M. Bocion lui répond qu'il s'agissait de la mise en place d'évitements comme des chicanes.

M. Michel Fiaux, Syndic, donne une explication anecdotique quant au langage utilisé par le Canton et celui des routes, ils parlent d'obstacles verticaux et horizontaux. On ne dit plus « gendarme couché » mais ralentisseur vertical. Quant aux obstacles où il faut se décaler vers la gauche ou la droite, ce sont des ralentisseurs horizontaux.

Il informe également qu'au niveau du parcage sauvage le long de la route de la Plantaz, à l'ouest de l'autoroute, tout est rentré dans l'ordre. Le Canton a mis en place une mesure conjointe avec le parking-relais qui se trouve dans la montée de Sullens, notamment en y installant des portiques pour empêcher les fourgons de venir se parquer, car il n'y avait plus de places pour les personnes qui faisaient du parking-relais. Des signaux d'interdiction de parquer sont en place. La mise en place de tout ceci a pris du temps car le processus de légalisation, tels que plans, mise à l'enquête, parution FAO, est très long.

M. le Syndic enchaîne directement avec le lourd sujet qu'est la crise énergétique/pénurie d'énergie potentielle pour la Suisse cet hiver. En effet, la Municipalité est impliquée car elle doit fournir des informations y relatif à la demande du Canton.

A titre informatif, il donne quelques éléments à ce sujet aux membres du Conseil, à savoir :

En hiver, la Suisse importe 30% de l'énergie qu'elle consomme et beaucoup de celle-ci vient de la France. Etant donné que la situation en France est assez difficile en ce moment en raison des centrales nucléaires arrêtées pour des questions d'entretien ou alors de grèves, la France n'aura potentiellement pas de surplus d'énergie à nous fournir.



Nos autorités cantonales ont mis en place une stratégie pour aborder ce problème qui est constituée de quatre niveaux, qui sont les suivants :

1. **Les recommandations d'économie d'énergie**

- Baisser le chauffage
- Eteindre la lumière en sortant d'une pièce
- Fermer les stores
- Ne pas ouvrir les fenêtres quand le chauffage fonctionne

Ces recommandations sont suivies par la Municipalité et mises en place dans les bâtiments communaux

2. **Les interdictions potentielles**

- Interdiction d'éclairage des vitrines
- Interdiction des enseignes lumineuses

3. **Les contingents (gros consommateurs)**

- Recensement de tous les gros consommateurs, tels que grandes entreprises, associations consommant plus de 100'000 Kwh par année. A titre de comparaison un ménage consomme 3'600 Kwh.

Au terme de ce recensement, des contingents seront imposés à ces gros consommateurs en rationnant leur consommation en énergie.

4. **Le délestage (petits consommateurs)**

- Coupures de courant

Les autorités cantonales ont prévu de scinder le Canton de Vaud en trois régions qui feront un tournus de délestage. Le délestage se déroulera de la manière suivante, 4 heures sans courant et 8 heures avec courant.

Potentiellement, cela rapporterait jusqu'à 50% d'économie d'énergie. Dans le pire des scénarios, le délestage pourrait être 8 heures avec courant et 4 heures sans courant.

La Municipalité est en discussion avec la Préfecture et les Autorités cantonales pour voir comment s'organiser pour assurer que les infrastructures essentielles fonctionnent au niveau de la Commune.

En effet, il en va de la responsabilité des autorités communales de s'assurer que les infrastructures essentielles fonctionnent, tels que l'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées, etc... Une séance a eu lieu avec la Préfecture ainsi que toutes les communes du district pour parler de cette problématique. M. le Syndic précise que plus d'informations à ce sujet seront fournies lors du prochain Conseil général du mois de décembre.



5. Préavis n° 3/2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023

M. Michel Fiaux, Syndic lit l'entier du préavis dans lequel la Municipalité propose de maintenir le taux d'impôts pour l'année 2023 à 68 points.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion, M. Serge Cavalier recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis n° 3/2022.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 4/2022 relatif au remplacement de la tour de jeux

M. Claude Bocion lit l'entier du préavis dont les conclusions qui demandent :

- d'accepter de remplacer la tour de jeux actuelle par un appareil répondant aux normes actuelles pour un montant de CHF 35'000.--
- d'accepter de financer ces travaux par les liquidités courantes
- d'accepter d'amortir dans l'année le montant total
- d'accepter de prendre en considération qu'aucune charge d'exploitation n'est à prévoir

Au terme de la lecture du rapport de la Commission ad'hoc, M. David Favre recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis n° 4/2022.

M. Filip Tack lit le rapport de la Commission de gestion et relève que deux offres ont été fournies, une de l'entreprise Machado s'élevant à CHF 33'000.00 et une de l'entreprise Ménétrey pour un montant de CHF 43'000.00. La principale différence entre les deux offres se trouve principalement dans les frais liés à la pose du sol synthétique en EPDM.

La Municipalité propose d'accepter l'offre de la société Machado de CHF 33'000.-- + CHF 2'000.-- de réserve pour imprévus. Dans un premier temps, la Commission a été surprise par ce montant total CHF 35'000.--, car la tour de jeux seule coûte CHF 11'500.- auquel il faudra rajouter le démontage, le déblaiement de l'ancienne tour de jeux ainsi que le terrassement et revêtement de sol amortisseur de chute pour les montants équivalents au prix de la tour elle-même.

La Commission de gestion a proposé de profiter de ces travaux pour rajouter du revêtement de sol amortisseur vers le tourniquet, mais cette proposition a été écartée par la Municipalité pour le moment.

M. Filip Tack précise que la Municipalité a présenté le projet de la nouvelle tour de jeux à Unisanté ce qui pourrait avoir comme résultat une subvention d'ici la fin de l'année.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion, M. Filip Tack recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis n° 4/2022.

M. Laurent Descloux ouvre les délibérations concernant ce préavis.

M. Thierry Sauteur s'interroge sur les coûts de démontage et de déblaiement de l'ancienne tour de jeux et s'étonne que cela représente 1/3 du coût total.



M. Claude Bocion précise qu'il y a le terrassement qui est compris dans ce montant. Il en profite pour faire circuler le schéma de la future tour de jeux.

M. Patrick Fiaux demande s'il y a une garantie de vie sur ce genre d'installation ?

M. Claude Bocion ne peut pas répondre à cette question mais précise que la Municipalité s'en est référé à ce qu'il se faisait de mieux actuellement sur le marché de ce genre de produit.

M. Michel Fiaux se permet d'insister sur le fait que ce matériel est professionnel et qu'il est conçu pour des places de jeux comme celle de Bournens, la responsabilité du fabricant est engagée.

M. François Almy demande si une place de remise en forme pour adulte pourrait prévue ?

M. Claude Bocion avoue que la Municipalité n'en a pas parlé, l'idée étant lancée, la proposition sera examinée dans un futur proche.

M. François Almy précise que de telles installations pour les adultes ne seraient pas coûteuses.

M. Michel Fiaux trouve l'idée très intéressante et se demande combien de membres parmi l'assemblée seraient intéressés par un tel projet.

M. Sébastien Balmes demande si le tourniquet de la place de jeux ne devrait pas être réparer.

M. Claude Bocion répond que toutes les cordes de ce dernier ont été changées.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Audrey Bocion prend la parole pour remercier la Municipalité pour l'organisation de la fête du 1^{er} août et les membres du Conseil en profite pour acclamer la Municipalité.

M. Patrick Fiaux remercie le Président pour lui avoir envoyé des informations au sujet d'une séance concernant la Commission en matière de recours et de taxation

M. Patrick Fiaux s'est rendu à cette séance et il en ressort deux points importants sur le fonctionnement de cette commission qu'il tient à partager ce soir.



En effet, la Commission ne rend pas un rapport au Conseil général, elle rend une décision par rapport au recours qui est fait en matière de taxes et d'impôts.

Elle est régie par des lois et les procédures à appliquer sont très strictes.

Le deuxième point très important est que tous les membres de la commission doivent être présents pour qu'elle puisse fonctionner. Il serait donc souhaitable d'avoir des suppléants. En effet, en cas de conflit d'intérêt, si un membre devait être appelé à se retirer, la commission serait obligée d'attendre le prochain conseil général pour élire un nouveau membre.

C'est pourquoi, M. Patrick Fiaux, propose que lors de la prochaine mise à jour du règlement du conseil général des suppléants soient prévus pour cette commission.

M. Serge Veselinov aimerait savoir si la Municipalité a prévu de faire des études sur la consommation d'énergie et l'isolation du collège et de la Forge car dans ses souvenirs, ces deux bâtiments étaient très gourmands en énergie.

M. le Syndic répond que ces deux points sont dans la liste des projets de la Municipalité.

Il rappelle que la consommation totale de la commune et de ses infrastructures ces dernières années s'élevait à environ 180'000 Kwh par année (comprenant le Battoir 90'000 kwh, le collège et la Forge 35'000 kwh, le pompage de l'eau 31'000 kwh, l'éclairage public ainsi que l'abri PC, etc..).

Concernant le Battoir les résultats devront être confirmés mais la consommation en énergie devrait baisser à environ 35'000 Kwh. De plus avec les panneaux solaires qui ont été installés sur le toit, 55'000 kwh devraient être produits.

Grâce au nouveau tarif de l'électricité, le Battoir va rapporter de l'argent à la Commune. Il ne coûtera plus rien au niveau de l'énergie.

Toutes ces données pourront être confirmées une fois l'hiver passé.

M. Michel Fiaux confirme qu'il en sera fait de même pour le collège et la Forge dans un futur très proche.

M. le Syndic précise encore que concernant le pompage de l'eau 30'000 Kwh seront économisés l'année prochaine car il n'y plus besoin de pomper l'eau pour l'envoyer au réservoir en dessous de la forêt et il n'y plus besoin d'électricité pour le surpresseur qui se trouve au Raffort, car l'eau arrive avec 8 bars de pression à la chambre du Crochet.

En conclusion, la Commune va passer d'une situation à 180'000 Kwh par année à environ 40'000 pour 2023 en comptant la production du Battoir.

M. François Almy se rappelle que lors de la visite du bâtiment au mois d'août, M. le Syndic avait dit que la commune recevait 6 cts le Kwh et demande si c'est bien juste que Romande Energie augmenterait le prix à 12 ou 16 cts.



Bureau du Conseil Général
1035 Bournens

M. Michel Fiaux rappelle que le prix de 6 cts était sans la garantie d'origine cependant avec la garantie le prix était de 8 cts.

Malgré le fait que nous paierons à l'avenir plus chère l'électricité, le nouveau tarif pour l'électricité revendue passera à 18,6 cts le Kwh.

M. Jean-Daniel Favrod précise encore que pour le Battoir, mis à part tous les aspects financiers, il faut vraiment prendre conscience que nous faisons une vraie économie pour la planète, nous chauffons avec des pompes à chaleur et des panneaux solaires, il n'y a donc plus d'émission carbone et c'est un résultat très positif et qualitatif.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Descloux

Valérie Ferrari